

PROCÈS-VERBAL RÉUNION BUREAU DU CONSEIL DE LIGUE

SAISON 2024 / 2025

Réunion du mercredi 25 septembre 2024

Membres présents :

PRÉNOMS - NOMS	FONCTIONS	
Samuel PÉREAU	Président	Présent
Georges DUQUESNAY	1 ^{er} Vice-Président	Présent
Marcel PUJAR	2 ^{ème} Vice-Président	Présent
Maurice VICTOIRE	3 ^{ème} Vice-Président	Absent
Raymond ALGER	4 ^{ème} Vice-Président	Présent
Jean-Claude VARRU	Secrétaire Général	Présent
Alex ULLINDAH	Trésorier Général	Absent
Maguy NATTES-	Trésorier Général	Présent
Catherine LEXEE	Membre	Absent

Assistent à la réunion :

NOMS – PRÉNOMS	FONCTIONS

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la réunion à 8h25, remercie les membres présents et déclare que le Conseil de Ligue (CDL), réuni en bureau peut valablement délibérer sur le point de l'ordre du jour ci-dessous.

Ordre du jour

A. Validation des membres de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales

Conformément aux dispositions de l'article 16 des Statuts de la Ligue de Football de Martinique :

« Une commission de surveillance des opérations électorales est chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les Statuts, relatives à l'organisation et au déroulement des élections des membres du Conseil de Ligue et de toutes autres élections organisées au sein de la Ligue.

Elle est composée de cinq (5) membres au minimum nommés par le Conseil de Ligue, dont une majorité de personnes qualifiées, ces membres ne pouvant être candidats aux instances dirigeantes de la Fédération, ou d'une Ligue.

Elle peut être saisie par les candidats ou se saisir elle-même, de toute question ou litige relatifs aux opérations de vote citées ci-dessus.

Elle a compétence pour :

- se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort ;
- accéder à tout moment au bureau de vote ;
- adresser au Conseil de Ligue tout conseil et toutes observations relatives au respect des dispositions statutaires ;
- se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions ;
- exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats.

Par ces Motifs,

Le bureau du Conseil de Ligue réunit ce mercredi 25 septembre 2024 par voie dématérialisée valide à l'unanimité des membres présents la composition de la nouvelle composition de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales (CSOE) comme indiquée ci-dessous :

1. René MERYL (CTOSMA) : Président
2. Eric PRIVAT (DRAJES) : Membre
3. Alain DEDE (Personne qualifiée) : Membre
4. Gérard DESCAS (Président de club) : Membre
5. Dominique PHILEMONT MONTOUT (Dirigeant Club) : membre

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 9h 33.

Le président



Samuel PÉREAU

Ligue de Football de Martinique
2, rue Saint John PERSE - Morne Tartenson
B.P. 307 - 97203 FORT DE FRANCE CEDEX
Tél : 0596 72 89 89 - Fax : 0596 63 14 99
SIRET : 314 291 717 00028 - APE : 9312Z
secretariatgeneral@liguefootmartinique.fr

Le secrétaire général



Jean Claude VARRU